

## Introduction

L'objectif de cette fiche est de découvrir le thème du *Travail* et ses enjeux au sein de la coopération internationale.

Cette fiche traite des points suivants :

A. Définition, rôle et enjeux	p. 1
B. Évolution au niveau international	p. 2
C. Enjeux mondiaux	
1. L'OIT	p. 3
2. Le travail décent	p. 4
3. Le chômage	p. 5
4. Le travail des enfants	p. 6
D. Le saviez-vous ?	p. 7
E. Sources	p. 8

## Acteurs internationaux

De nombreuses organisations présentes en Suisse luttent pour permettre à des populations du monde entier d'avoir accès à un **travail digne et suffisamment rémunéré**. L'**organisation internationale du travail (OIT)**, basée à Genève, cherche à promouvoir la **justice sociale** et à faire respecter le **droit du travail**. D'autres organisations militent pour une meilleure protection des travailleurs, telles que les organisations de syndicats, celles luttant pour le droit des travailleurs migrants, ou encore les fédérations de corps de métier.

## Définition

Au sens économique usuel, le travail est l'**activité rémunérée qui permet la production de biens et services**. C'est un facteur de production de l'économie. Le travail est une donnée essentielle de l'économie marchande puisque c'est par lui qu'est produite la majorité des biens que nous consommons. Il est aussi intimement lié à la vie humaine. En effet, subvenir à ses **besoins vitaux** (manger, boire, se soigner, etc...) nécessite de disposer de **ressources financières** suffisantes. Il est donc important d'exercer un travail productif et bien rémunéré. Il permet enfin de progresser et de s'épanouir sur le plan personnel et de s'insérer dans la société.

## Rôle

Le travail permet de **créer les biens et les services** consommés dans une société marchande. Les résultats du travail des individus contribuent ainsi directement au **développement** et à la **prospérité** d'un pays. Il est donc essentiel au développement économique d'une nation. De plus, des travailleurs heureux sont un facteur de **stabilité** et de **paix sociale** tant au niveau national qu'international.

## Enjeu international

Face aux impératifs de la mondialisation, l'adoption de normes internationales est nécessaire pour résoudre les problèmes liés aux mauvaises conditions de travail. En effet, il s'agit d'éviter les abus tels que **l'exploitation**, le **sous-emploi** ou toute **violation du droit des travailleurs**, le **travail infantile**, **l'inégalité entre les sexes** et les **rémunérations trop basses**. Bien que 2,8 milliards de personnes sur terre exercent une activité professionnelle rémunérée (2010), la moitié d'entre eux gagnent moins de deux dollars par jour. La pauvreté reste profonde et répandue dans le monde en développement ainsi que dans certains pays en transition.



1770-1780

Première **Révolution industrielle** : c'est le passage d'une économie artisanale et agricole vers une économie mécanisée et industrielle. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des **mouvements ouvriers** protestent contre les conditions de travail pénibles et demandent une réglementation du travail. Mais les industriels ont peur que cela ne les défavorise face à leurs concurrents s'ils venaient à être les seuls à accepter cette réglementation. Il est donc important d'avoir une **réglementation internationale**.

1818

**Robert Owen** (industriel et philanthrope gallois) propose la création d'une commission sur le travail. En découle le premier « factory act », ensemble de textes promulgués pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle qui pose les premières réglementations sur le travail dans les usines anglaises.



ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES TRAVAILLEURS

**CITOYENS,**  
C'est avec un profond sentiment de douleur que nous voyons ici l'œuvre de la Société internationale des travailleurs comprise par la façon d'agir d'un certain nombre de ses membres. Bien qu'ils aient été des personnes qui ont agi avec une grande pureté d'intention, nous le voyons dans la Société, prétendant arriver à une première phase de la République.  
— Beaucoup de ces hommes sont presque inconnus, mais leurs noms sont inscrits dans les livres d'histoire et dans les annuaires de la République.  
— Malheureusement, si c'est pour nous un succès de voir arriver nos frères à reconnaître le droit de voter dans les élections, ce n'est pas tout ce que nous pouvons attendre de la branche française. Nous espérons que nous pourrions les voir arriver à la connaissance de la Société internationale. Même au moment où leur pays

succède, que les Français prennent exemple sur leurs frères d'Allemagne. Comme vous, ils sont persécutés, opprimés, mis hors la loi.  
— Cependant, de nos chercheurs peints leur force dans l'année. C'est par la persécution, par l'oppression de la Société, l'Allemagne et tous d'autres, que la Société a grandi et s'est fortifiée, grande de l'union de tous, voire même de son loupceau. Grande l'union à nos les ouvriers français : notre force est dans l'observation de nos justes principes pour où le globe est l'indépendance, point au point des législations et des perceptions de la société entière, fera pousser la balance en notre faveur. Après, il nous faut un et même, et plus tard dans des moments et moments de la Société internationale des travailleurs et des Solidarités de la Société.

— Londres, 28 février 1871. — PUBLIÉ — A. CLAYTON, IMPRIMERIE, L. WELLS, LONDRES. —

1919

Création de l'**Organisation internationale du travail** (OIT) en même temps que la **Société des Nations** sous l'égide du **traité de Versailles**, qui marqua la fin de la Première Guerre mondiale. Son principal objectif consiste à établir les bases d'une législation mondiale du travail afin d'assurer la paix sociale.



1992

Création du programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

1999

Adoption à l'unanimité, de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants par les 175 pays membres de l'OIT.

L'Histoire du travail

1789

Déclaration universelle des **droits de l'homme et du citoyen** en France. Ce texte fondamental place les droits des individus au-dessus de toute autorité.

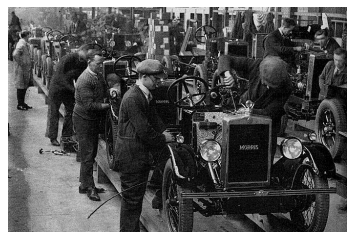


1890

Conférence intergouvernementale à Berlin : premier forum officiel à étudier la possibilité d'une **législation internationale du travail**.

1913

Instauration du **travail à la chaîne** par **Henry Ford**, qui installe la première chaîne d'assemblage dans la production automobile pour sa « Ford modèle T ».



1920

Le secrétariat général de l'OIT, le **Bureau international du travail** (BIT) s'installe à Genève.



1998

La Conférence internationale du travail adopte la **déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux des travailleurs**, qui oblige les États membres, qu'ils aient ou non ratifié les conventions correspondantes, à respecter et à promouvoir les **principes et les droits au travail**.

## 1. L'Organisation internationale du travail

L'Organisation internationale du travail (OIT) a pour mission d'œuvrer en faveur de la paix sociale, condition essentielle à la **prospérité** et au **progrès social**. Cette organisation se consacre à élaborer des **normes internationales relatives au travail**, principalement axées sur les conditions de travail et à veiller à leur application. L'OIT est chargée de promouvoir le droit au travail, favoriser la création d'**emplois décents**, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue social pour résoudre les problèmes liés au monde du travail. Créée en 1919, l'OIT survit à la **Société des Nations**, précurseur de l'**Organisation des Nations Unies**, dont l'OIT devient en 1946 une institution internationale spécialisée. La Constitution de l'OIT a donné naissance à une **organisation tripartite** singulière dans le monde des organisations internationales.



Les 3 clés de l'OIT, symboles de l'organisation tripartite

185 pays membres  
(en 2013).

### Le tripartisme

L'OIT est fondée sur le principe du tripartisme : **gouvernements**, **employeurs** et **travailleurs** se réunissent annuellement lors d'une conférence à Genève pour la formulation et le contrôle de l'application de **normes internationales du travail**. Le dialogue et la coopération entre ses membres, qui votent de manière égale, font de l'OIT une organisation unique en son genre au sein du système des Nations Unies.



### Les normes internationales du travail

Il existe actuellement **189 conventions** et **202 recommandations**, dont certaines remontent à la création de l'OIT en 1919.

Le Conseil d'administration du BIT a qualifié de fondamentales **huit conventions** qui traitent de questions considérées comme des **principes et des droits fondamentaux au travail** :

- Convention sur le travail forcé (1930)
- Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948)
- Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949)
- Convention sur l'égalité de rémunération (1951)
- Convention sur l'abolition du travail forcé (1957)
- Convention concernant la discrimination (emploi et profession) (1958)
- Convention sur l'âge minimum (1973)
- Convention sur les pires formes de travail des enfants (1999)

Couvre l'ensemble des catégories de travailleurs et tous les domaines d'activités.

## 2. Le travail décent

Le travail est l'élément clé du bien-être économique des individus. Il constitue une source de revenus, mais il permet aussi aux individus de progresser sur le plan socio-économique, de s'épanouir sur le plan personnel et d'offrir plus de moyens à leur famille et à leur communauté. Tout cela n'est cependant possible que s'il s'agit de **travail décent**. La notion de travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail, ce qui regroupe divers éléments :

- Possibilité d'exercer un **travail productif** et convenablement rémunéré
- **Sécurité au travail** et **protection sociale** pour les familles
- Amélioration des **perspectives de développement personnel** et d'intégration sociale
- **Liberté** pour les êtres humains **d'exprimer leurs préoccupations**, de **s'organiser** et de **participer à la prise des décisions** qui influent sur leur vie
- **Égalité de chances** et **de traitement** pour l'ensemble des femmes et des hommes.

Les violations des normes internationales de l'OIT, le chômage et le problème des travailleurs pauvres représentent donc des négations du concept de travail décent.

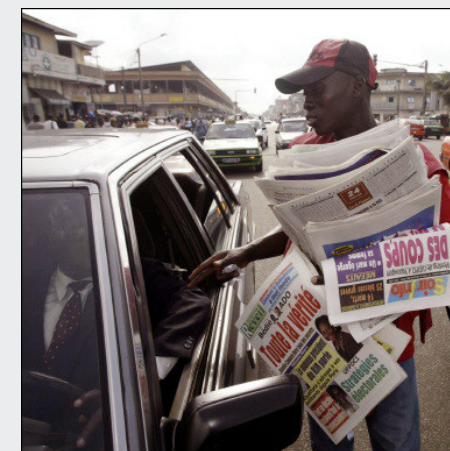


### Violations des droits du travailleur

Les **normes internationales du travail** fixées par l'OIT tentent de garantir des conditions de travail acceptables aux employés des 185 pays membres de l'organisation. Malheureusement, **de nombreuses entreprises ne respectent pas ces normes** au niveau international. Ainsi, en 2013, le fabricant de jouets **Mattel** et la marque **Apple** ont été accusés de plusieurs **violations des droits du travail** dans leurs usines en Chine. Cependant, le **rapport sur le travail dans le monde** de l'OIT montre une évolution positive du marché du travail dans les pays en développement en 2013. En 2014, 138 des 185 Etats membres de l'OIT ont ratifié les **huit conventions fondamentales** du droit du travail.

### Les travailleurs pauvres

En 2004, l'OIT estimait que **la moitié des travailleurs de la planète**, soit 1,4 milliard de personnes, gagnaient **moins de deux dollars par jour** et que parmi eux, **550 millions** gagnaient même **moins d'un dollar par jour**. C'est principalement dans les pays en développement que le problème des travailleurs pauvres est le plus important : l'OIT considère, par exemple, que la proportion de travailleurs pauvres atteint en Afrique subsaharienne 89 % de la population. Aujourd'hui, le sous-emploi et les trop faibles revenus représentent les principales causes de la persistance d'une pauvreté de masse dans les pays en développement.



### 3. Le chômage

Selon l'OIT, est chômeur toute personne âgée de plus de 15 ans, sans travail, immédiatement disponible pour occuper un emploi et qui **recherche activement du travail**, c'est-à-dire qui a effectué au moins **un acte positif de recherche**.

En Suisse, le taux de chômage est relativement bas (entre 3 et 4%), sauf par exemple dans les cantons de l'arc lémanique (avec plus de 4%).

Le chômage est un phénomène complexe, particulier aux différentes régions ou pays du monde et lié à une multitude de facteurs. Le **ralentissement de la croissance**, le **système de production** qui fait de plus en plus appel à l'innovation technique et qui substitue les machines aux hommes, la **délocalisation de l'emploi** ou encore **l'inadéquation entre l'offre d'emploi et la demande** sont quelques-uns des facteurs explicatifs du chômage dans les pays industrialisés. Dans les pays plus pauvres, le problème réside surtout dans la très faible création d'emploi.



### Le chômage dans le monde

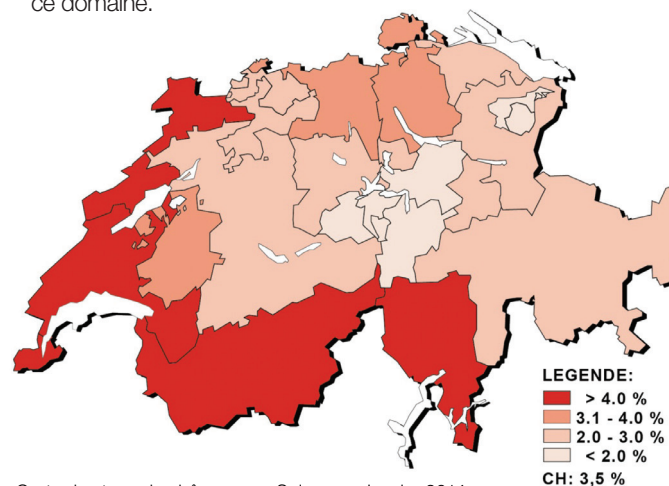
En 2009, le chômage touche 212 millions d'individus, en raison d'une hausse sans précédent de 34 millions par rapport à 2007 due à la crise économique. Aujourd'hui, il apparaît que la crise de l'emploi est l'une des principales causes de **pauvreté** et d'**exclusion sociale** dans le monde ainsi que l'un des obstacles majeurs à l'avènement de la **justice sociale**. Pour l'OIT, l'urgence est donc de **créer des emplois** en nombre plus que conséquent puisque le directeur général de l'OIT estime qu'« il faudra créer quelque 40 millions d'emplois par an au cours des dix prochaines années uniquement pour suivre l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi. »

### Le chômage des jeunes

Au niveau mondial, notons que plus de **88 millions de jeunes** (âgés de 15 à 24 ans) sont sans emploi, soit **près de la moitié des chômeurs** - bien que ce groupe d'âge ne représente que le quart de la population en âge de travailler. En **Suisse**, le nombre de jeunes chômeurs est d'environ 20'000, soit environ 13.5% du total des 150'000 chômeurs du pays.

### En Suisse

En Suisse, le **taux de chômage** est relativement bas puisqu'en **janvier 2014** il était de **3.6 %**. Cependant, les cantons de **Genève** et **Neuchâtel** présentent un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale. Avec un taux de 5,8 %, ils représentent les lanternes rouges dans ce domaine.



Carte des taux de chômage en Suisse en Janvier 2014



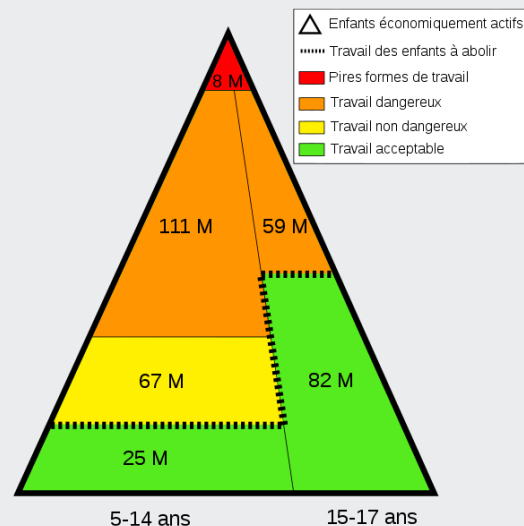
**Créer des emplois** est un véritable défi international, car il n'est pas aisé de créer des places de travail utiles. Selon l'OIT, « **l'emploi doit être productif pour réellement servir la lutte contre la pauvreté** ». Les emplois créés doivent en effet répondre aux besoins réels d'un employeur et correspondre aux compétences d'un employé. Un travail n'est utile que s'il est suffisamment productif, contribuant ainsi au développement de l'entreprise et de l'individu.

#### 4. Le travail des enfants

Selon l'OIT, l'expression « travail des enfants » se réfère à un travail qui : **prive les enfants de leur enfance, qui altère leur potentiel et leur dignité et qui porte préjudice à leur santé physique et psychique**. Ce fléau est universel, mais concerne surtout **les régions pauvres**. La pauvreté est un facteur majeur favorisant l'entrée des enfants sur le marché du travail puisque les revenus dégagés par le travail infantile se révèlent souvent essentiels à la survie de l'enfant et de sa famille. Cette situation est contraire à plusieurs textes internationaux. En particulier, elle s'oppose à la **Convention internationale des droits de l'enfant**, adoptée par l'ONU en 1989. L'OIT et l'UNICEF (agence de l'ONU pour la protection de l'enfance) œuvrent pour réduire le nombre d'enfants travailleurs. Face à l'ampleur du phénomène et de la situation actuelle, l'OIT a mis sur pied, en 1999, la **Convention sur les pires formes de travail des enfants**, qui instaure l'interdiction des pires formes de travail des enfants et définit l'action immédiate en vue de leur élimination.



#### Pyramide de l'OIT



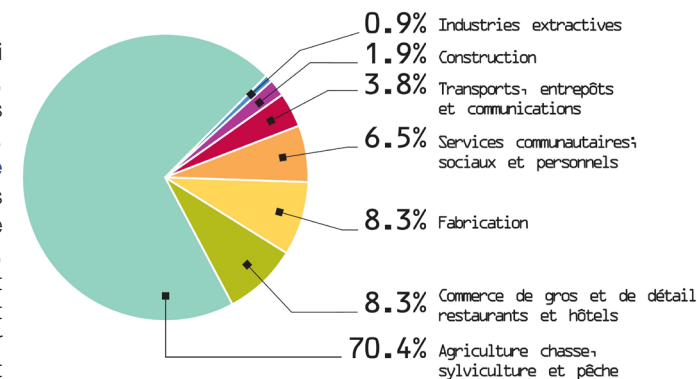
Selon les estimations de l'OIT (2008), près de **215 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dans le monde**. 113'607 millions des enfants travailleurs se trouvent en Asie et 65 millions en Afrique. Cette pyramide montre les **différents types de travaux des enfants**. Les chiffres correspondent au nombre d'enfants dans ces conditions (en millions), d'après l'évaluation globale de 2002. La ligne pointillée sépare les formes **acceptables** et **non acceptables** au sens de l'OIT. Le diagramme fait également une différenciation entre les enfants de 5 à 14 ans et ceux de 15 à 17 ans.

#### L'IPEC

Mis en place en 1992, le programme de l'OIT pour l'élimination du travail des enfants a comme priorité les pires formes de travail. Il a mis en place différentes structures comme par exemple : la promotion de programmes nationaux de réformes des politiques et la mise en place de mesures concrètes d'élimination du travail des enfants.

#### Estimations d'UNICEF

Selon l'UNICEF, près de 70 % des enfants qui travaillent le font dans des **conditions dangereuses**, par exemple, dans des mines, au contact de produits chimiques et de pesticides dans l'agriculture. Quelque **73 millions d'entre eux ont moins de 10 ans**. C'est dans les activités économiques et les métiers liés à l'agriculture que l'on trouve la plus forte proportion d'enfants travailleurs. Dans certains pays, il peut atteindre 90 % à 95 %. Les enfants travaillent autant dans les exploitations familiales, qui pratiquent l'agriculture de subsistance, que dans le secteur de l'agriculture commerciale où les enfants sont employés dans de vastes exploitations appartenant à de puissants groupes agricoles alimentaires.



Secteurs d'activité du travail des enfants



Le mot **travail** vient du latin « **tripalium** », qui désignait un instrument d'immobilisation (et éventuellement de torture) à trois pieux. Tripalium semble renvoyer à l'expérience de la contrainte et de la domination. Il est, pour les romains, un instrument de supplice. C'est par croisement étymologique avec « **trabacula** » (petite travée, poutre, qui désigne un chevalet de torture) qu'il donne le terme « travail ». L'idée de **transformation d'une matière première** ne prend le pas sur l'idée de souffrance qu'à partir du 16<sup>e</sup> siècle, moment où le verbe se répand dans le sens « **faire un ouvrage** » et « **rendre plus utilisable** »

Le **salaire moyen** et le **salaire médian** d'un groupe de population représentent deux manières de se faire une idée de ses revenus.

**Salaires médian** : Salaire tel que **la moitié** des salariés de la population considérée **gagne moins** et **l'autre moitié gagne plus**. En Suisse en 2013, le salaire médian était de 5979 francs, ce qui signifie que la moitié des Suisses gagnaient plus et l'autre moitié moins.

**Salaires moyen** : **Moyenne de l'ensemble des salaires** de la population considérée (le total des salaires divisé par le nombre de salariés). Il est souvent calculé par secteur d'activité. Le salaire moyen suisse en 2010 était de 6210 francs.



Le mot **NEET** est un acronyme venant de l'anglais « Not in Education, Employment or Training ». Il est utilisé pour nommer les jeunes (15-29 ans environ) qui ne sont **ni employés ni étudiants ni en formation**, se retrouvant souvent de fait mis à l'écart de toute vie sociale. Selon l'OIT, en 2010, plus de 15% des jeunes Américains seraient des **NEETs**, tout comme 12% des jeunes en Europe.



En 2013, après l'effondrement d'une usine de textile à Dacca qui a fait 1'127 victimes, le syndicat **Uni Global Union**, basé à Nyon, et de nombreuses enseignes de prêt-à-porter célèbres mettent rapidement en place et signent à Genève des **accords sur la sécurité des usines textiles au Bangladesh**. Le syndicat s'assure que des experts sont envoyés sur place qui doivent s'assurer que ces accords sont bien appliqués.



Le terme « **fête du Travail** » rassemble plusieurs fêtes qui furent instaurées pour commémorer les réalisations des travailleurs. Sa signification varie donc suivant les pays. La date du **1er mai**, utilisée un peu partout en Europe, symbolise le combat des mouvements ouvriers américains pour la journée de travail de huit heures à la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Images de la page 1 :

- 1) Chaîne de montage - <http://www.psa-peugeot-citroen-press.co.uk/releases-2007.php>
- 2) Plateforme pétrolière - <http://www.logdigi.com/client/>
- 3) Gestion de l'eau - [http://www.oecd.org/document/47/0,3343,fr\\_2649\\_37465\\_36198027\\_1\\_1\\_1\\_1\\_00.html](http://www.oecd.org/document/47/0,3343,fr_2649_37465_36198027_1_1_1_1_00.html)
- 4) Récolte du café - [http://www.uniterra.ca/uniterra/fr/partenaires/partenaires\\_et\\_secteurs/commerce\\_equitable/caf%C3%A9\\_cooperative\\_asobagri\\_au\\_guatemala\\_et\\_le\\_caf%C3%A9\\_nelligan\\_au\\_quebec.html](http://www.uniterra.ca/uniterra/fr/partenaires/partenaires_et_secteurs/commerce_equitable/caf%C3%A9_cooperative_asobagri_au_guatemala_et_le_caf%C3%A9_nelligan_au_quebec.html)
- 5) Wikimedia, bourse de São Paulo - [http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sao\\_Paulo\\_Stock\\_Exchange.jpg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Sao_Paulo_Stock_Exchange.jpg)
- 6) Blog, travail des enfants - [http://childrentrafficking.blogspot.com/2009\\_04\\_01\\_archive.html](http://childrentrafficking.blogspot.com/2009_04_01_archive.html)
- 7) Chine, containers - <http://www.japanfocus.org/-Nouriel-Roubini/2940>
- 8) FAO/Giulio Napolitano



Images page 2 :

- 1) Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen - <http://www.liberte.ch/1995/05/10/la-declaration-des-droits-de-l'homme-et-du-citoyen-du-26-aout-1789-2/>
- 2) IPEC - <http://www.ilo.org/ipec/Campaignadadvocacy/BrasiliaConference/lang--en/index.htm>
- 3) BIT - <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>
- 4) Travail à la chaîne - <http://datch.fr/blog-mini/blog/tag/morris-minor/>
- 5) Association des travailleurs - <http://autourduperetanguy.blogspot.com/archive/2008/12/15/dees-recues-un-nomme-marx-karl.html>
- 6) Robert Owen - <http://www.cottontimes.co.uk/co-op03.htm>



ASSOCIATION INTERNATIONALE  
**TRAVAILLEURS**

Images page 3 :

- 1) Organigramme OIT - <http://editionshomme.qc.ca/2011/06/16/le-papa-bricoleur/>  
<http://www.questionsdetrangers.com/employeurs-de-salaires-etrangers-informations-pratiques/>  
[http://www.vtg.admin.ch/interne/vtg/fr/tools/webarchiv/archiv\\_2009/comeds\\_09.html](http://www.vtg.admin.ch/interne/vtg/fr/tools/webarchiv/archiv_2009/comeds_09.html)
- 2) Organisation tripartite - <http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/who-are-we-are/tripartite-constituents/lang--fr/index.htm>



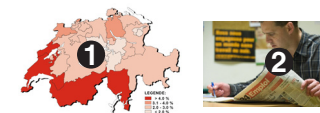
images page 4 :

- 1) usine chinoise - <http://www.macplus.net/depeche-73794-foxconn-gros-revenus-pour-le-deuxieme-trimestre>
- 2) Travail décent - <http://www.interet-general.info/IMG/Cote-Ivoire-Abidjan-Vendeur-Journaux-1-5.jpg>



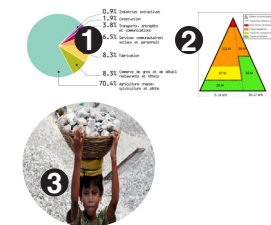
Images page 5 :

- 1) Taux de chômage 2014 - <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00387/?lang=fr>
- 2) chômage - <http://journal.24heures.ch/suisse-taux-chomage-reste-inchange-aout-2010-09-07>



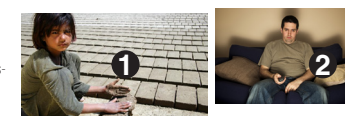
Images page 6 :

- 1) OIT - <http://www.ilo.org/public/french/comp/child/download/pdf/statistiques.pdf>
- 2) Travail des enfants - [http://fr.wikipedia.org/wiki/Travail\\_des\\_enfants](http://fr.wikipedia.org/wiki/Travail_des_enfants)
- 3) Child labour - <http://www.theguardian.com/sustainable-business/pragmatism-best-practice-companies-child-labour>



Images page 7 :

- 1) Child labour. Unicef - <http://www.unicef.ch/fr/nous-aidons-ainsi/programmes/les-programmes-visant-combattre-le-travail-des-enfants>
- 2) unemployed busy - <http://www.careerealism.com/unemployed-busy/>
- 3) Travailleurs - <http://www.oxfamsol.be/travail/>
- 4) <http://www.rts.ch/2012/03/06/07/50/3832282.image?w=534&h=301>
- 5) [http://www.linalis.com/sites/default/files/logos/clients/UNI\\_global\\_union\\_new\\_logo.jpg](http://www.linalis.com/sites/default/files/logos/clients/UNI_global_union_new_logo.jpg)



Texte page 7 :

[http://www.travailler-en-suisse.ch/emploi-suisse/salaire-suisse#info\\_generale](http://www.travailler-en-suisse.ch/emploi-suisse/salaire-suisse#info_generale)



Réalisation : Anaïs Rivas, Romain Bajulaz  
Dernière actualisation : Octobre 2014